

UN FILM DE
HARRY ROSELMACK

RÉALISÉ PAR
DAVID PARRA SERRANO

RÉPUBLI-NIAL

HTO PRODUCTIONS ET INDRALINE PRODUCTION

L'AFFAIRE KLODO

ÉPISODE 1



© 2024 — HTO PRODUCTIONS / INDRALINE PRODUCTION

NOTE D'INTENTION PRODUCTEUR

Claude, Jean-Pierre. Ces trois prénoms accolés pour former l'identité civile d'une personne n'inspireront rien à la plupart des Français que vous pourriez interroger. La vie de Claude Jean-Pierre n'avait rien de singulier, c'est vrai. La bonne réputation de cet ancien maçon, retraité sans histoire, ne dépassait guère les limites de la commune de Deshaies où il a toujours vécu et travaillé. C'est par les conditions de son décès brutal que le nom de Claude Jean-Pierre s'est fait connaître de toute la Guadeloupe.

Comme Charles-Henri Salin en 1985, comme Didier Assor en 2017, Claude Jean-Pierre est mort après avoir croisé la route de gendarmes dans ce département d'outremer. Comme dans les deux cas précités, les gendarmes dont les agissements ont provoqué la mort, ne sont – pour l'instant – pas poursuivis.

Comment des représentants de l'ordre républicain dont les actions ont provoqué la mort d'un lycéen dans une rue de Pointe à Pitre, celle d'un schizophrène en crise (que ses proches ont condamné en les appelant) et vraisemblablement celle d'un automobiliste au cours d'un contrôle routier peuvent-ils ne pas être mis en examen ? Ne pas être appelés à la barre d'un tribunal ? Comment de tels faits peuvent-ils ne pas être connus en dehors de la Guadeloupe ? La vie des citoyens de Guadeloupe compte-t-elle si peu ? Est-ce le fait qu'ils soient loin de Paris et des centres de pouvoir policier, judiciaire et médiatique ; est-ce le fait qu'ils soient noirs qui rend leur mort suspecte si insignifiante ?

Cette affaire Claude Jean-Pierre m'interpelle en tant que producteur, journaliste, citoyen, fils de policier attaché à la légitimité mais aussi à l'exemplarité des forces de l'ordre. J'ai donc décidé de la raconter, pour la faire résonner en dehors de l'arc Antillais. Dans cette affaire, les faits filmés, racontés par des témoins, décrits par des rapports de gendarmerie, des pompiers, des médecins et autres personnels hospitaliers doivent être retracés avec la méticulosité, la rigueur, l'éthique d'un journalisme d'investigation et mis en perspective par le regard d'un documentariste préoccupé par l'irrespect de certaines de nos valeurs républicaines, garantes de notre liberté et de notre sérénité dans l'espace public.

Cette affaire en cours ne doit pas aboutir, comme les précédentes, à un non-lieu dans un silence relatif. Le maintien de l'ordre public, la justice doivent être strictement les mêmes, doivent répondre aux mêmes exigences, au même encadrement, à la même rigueur en Guadeloupe et dans les autres départements français, qu'ils soient dans l'hexagone ou outremer. Si ce n'est pas le cas, mon rôle est de le dénoncer.

Harry Roselmack

SYNOPSIS

L'ÉTAT RÉPUBLINIAL évoque au travers de trois affaires qui ont marqué l'actualité en Guadeloupe le défaut de transparence des procédures d'enquête judiciaire puis le déni de justice auxquels sont systématiquement confrontés les proches de victimes de bavures policières dans ce département français. A travers le témoignage de proches des victimes, de témoins, mais aussi d'avocat, d'un sociologue, d'un psychologue, d'élus guadeloupéens et d'un ancien gendarme, l'ÉTAT RÉPUBLINIAL met en lumière une défaillance récurrente grave dans l'appareil policier et judiciaire français aux Antilles. Au point de poser la question de l'aspect systémique du problème.

Le film est construit en trois parties d'une trentaine de minutes :

PARTIE 1 UNE MORT SUSPECTE

Cette première partie du film nous raconte le déroulé des faits, tels que l'ont vécu les proches de Claude Jean-Pierre, entre le 21 novembre 2020 (date du contrôle routier réalisé par deux gendarmes à Deshaies sur la personne que Claude Jean-Pierre) et les premiers jours qui ont suivi la mort de l'automobiliste de 67 ans.

En plus d'éléments factuels, de l'émotion des proches, on constate les premières interrogations relatives aux circonstances de ce décès qualifié d'AVP (accident sur voie publique) dans le rapport de gendarmerie et on relève de premières difficultés de procédure (notamment le dépôt de plainte).



PARTIE 2 L'ENQUÊTE ET LA VIDÉO

Dans cette seconde partie, la narration nous entraîne vers la description d'une enquête menée à charge contre l'automobiliste contrôlé. Les questions posées par les officiers de police judiciaires tendent à établir que la « défaillance » de Claude Jean-Pierre lors du contrôle serait liée à des événements antérieurs à ce contrôle. Mais un élément vient balayer cette hypothèse : les images de vidéosurveillance qui montrent la scène. Cette vidéo, rendue publique, fait basculer les proches de la victime, l'opinion publique guadeloupéenne mais pas le procureur de la République qui requiert un non-lieu dans ce dossier, ni la direction générale de la gendarmerie nationale qui entérinera la promotion en mai dernier de l'un des deux gendarmes impliqués dans ce contrôle alors que l'instruction judiciaire n'est pas achevée.

PARTIE 3 UN SYSTÈME DANS L'ÉTAT

Faisant le lien entre cette affaire Claude Jean-Pierre et les affaires Charle-Henri Salin et Didier Assor, nous mettons à jour un système, reproduisant des schémas de protection des auteurs de bavures. Des sociologues, psychologues nous décriront un entre-soi nuisible à la conduite des enquêtes de ce type. Deux avocates iront encore plus loin en dénonçant des tentatives d'intimidation, des pressions physiques exercées à leur encontre par des gardiens de la paix.



NOTE DE RÉALISATION

Il nous semble important d'avoir une direction artistique précise et tenue pour ce film. Les interviews ne doivent pas se faire qu'en fonction des possibilités des personnes à interviewer mais aussi en fonction de nos choix de mise en forme. Ainsi :

- Les interviews devront être faites sur fond neutre en Guadeloupe.
- Des plans d'illustration doivent permettre de replonger le spectateur dans un contexte guadeloupéen et soutenir le rythme de la narration.
- Nous avons fait le choix de tourner des évocations (fictionnées) pour compléter les images de vidéosurveillance, donner plus de rythme et un regard plus immersif sur les gestes qui ont été faits par les gendarmes au moment du contrôle.
- La musique (composé en grande partie spécialement pour le film) soulignera subtilement les émotions des narrateurs et accompagnera le récit.

